



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 24/01/2023

N/Réf. : **BXL22887_702_PROT** **BRUXELLES. Avenue Emile Duray, 68 - Palais de La Cambre (arch. C. DAMMAN, 1925-1930)**
Gest. : **BDG/CDG**
V/Réf. : **CDG/2043-0961** (= Inventaire)
Corr: **Catherine De Greef** **PROTECTION : Demande de classement comme monument des façades avant et arrière, de la toiture et de certaines parties de l'immeuble à appartement (jardinet avec murets, ascenseurs, hall d'entrée, cage d'escalier) introduite par la copropriété.**

Avis de la CRMS

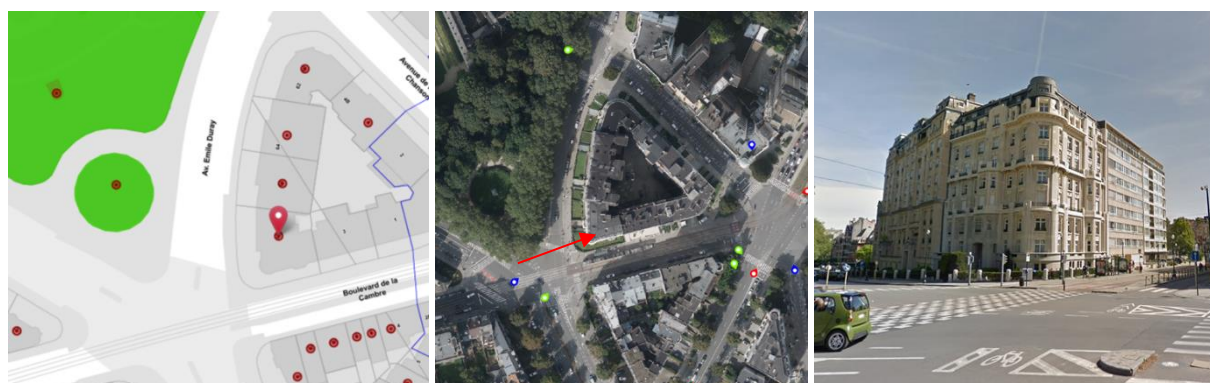
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 15/12/2022, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 11/01/2023, concernant la demande sous rubrique.

Le bien concerné par la demande est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

CONTEXTE ET DEMANDE

Cet immeuble d'angle est situé face au site de l'abbaye de la Cambre, non loin du rond-point de l'Etoile qui est entouré d'immeubles à appartements prestigieux : le *Palais de la Folle Chanson* (arch. A. Courtens, 1928), la *Résidence de la Cambre* (arch. Peeters, 1938-39), la *Résidence Ernestine* (arch. Collin, 1936), et le *Palais du Congo* (arch. Collin, 1930).



Contexte patrimonial (©Brugis), vues de l'îlot avec le n°68 en avant-plan (©Google maps)

Le *Palais de la Cambre* est un ensemble constitué de 5 immeubles à appartements de style Art Déco classicisant, conçus par l'architecte Camille Damman pour la Société Belge Immobilière (SBI) en 1925. Il s'agissait à l'origine d'un projet concernant l'entièreté de l'îlot dont seuls cinq bâtiments ont été érigés. Ces immeubles se situent avenue Émile Duray, aux n°s 60-62, 64, 66, 68 et avenue de la Folle Chanson,

1/3

n°4-4b. Il s'agit de l'un des premiers exemples de logements collectifs de cette ampleur en Belgique, construit sur l'ancien vélodrome de l'Exposition de 1910 (Exposition universelle et internationale de Bruxelles). La maquette de l'ensemble, aujourd'hui disparue, fut exposée à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs et industriels Modernes de Paris en 1925.

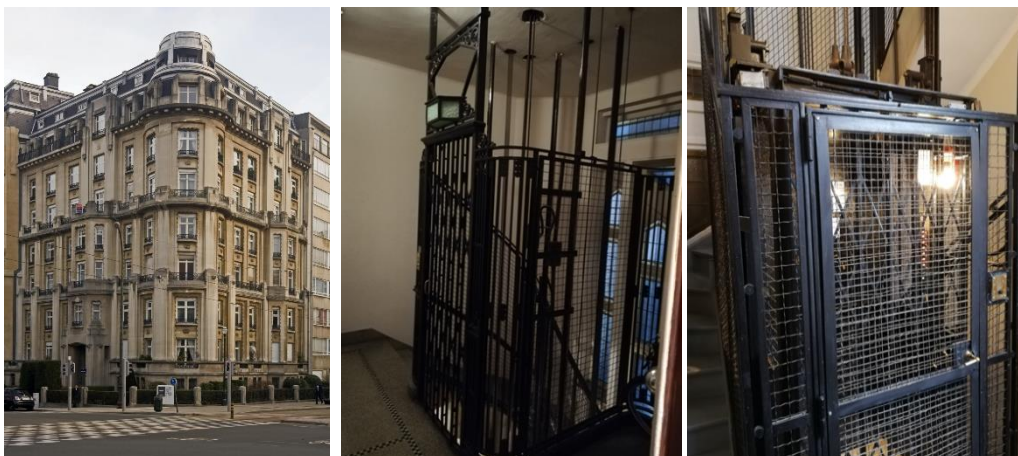


Élévation d'origine des immeubles sis avenue E. Duray, n°s 60-62, 64, 66 et 68 (1925) –
Maquette de l'ensemble (aujourd'hui perdue) exposée à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris en 1925 (©Urban.brussels/ ACI/Urb 113-62A-68)

L'immeuble n°68 affiche une élévation en (simili) pierre blanche de 7 niveaux et 12 travées, sous une toiture mansardée de deux niveaux ajourée de lucarnes, certaines donnant sur un balcon. Une tourelle sous dôme ponctue l'angle du bâtiment. Aux 3^e et 5^e étages, des terrasses continues courent sur toute la largeur de la façade et, sur les deux façades (av. Duray et boulevard de la Cambre), un oriel de plan trapézoïdal se développe sur les quatre premiers étages. Les façades sont grevées d'une servitude *non aedificandi* aménagée en jardinet participant à la conception paysagère du quartier (murets et grilles d'origine).

Le bâtiment se distingue par ses riches décors de style Art Déco en façade, à savoir ses ferronneries à motifs spiralés et ses reliefs représentant des roses stylisées, ces motifs se retrouvant également dans le hall d'entrée. Le porche d'entrée est orné de part et d'autre de têtes stylisées.

Cet immeuble constitue probablement la seule partie de l'ensemble encore dans son état d'origine, ayant conservé ses façades et ses décors extérieurs, et, à l'intérieur, son hall d'entrée, ses sols, sa cage d'escalier et ses deux ascenseurs (l'ascenseur principal en gaine ouverte, séparé par une verrière décorée de vitraux de l'ascenseur de service), ses plafonniers, des éléments de menuiserie...



La façade du n°68 (©Urban.brussels, 2011) et les deux ascenseurs (©CRMS, 2022)



Caves : statues des façades – Combles : couloir desservant les anciennes chambres des domestiques (©CRMS, 2022)

La demande introduite par le syndic représentant la copropriété de l'immeuble porte sur le classement comme monument des façades avant et arrière, de la toiture, du jardin avant avec ses murets et ses ferronneries, des ascenseurs, du hall d'entrée et de la cage d'escalier du n°68.

AVIS DE LA CRMS

L'Assemblée émet un avis favorable sur la demande de classement de ce bâtiment et de certains de ses éléments intérieurs, et ce, pour les intérêts historique, artistique, urbanistique et d'authenticité suivants :


- l'immeuble fait partie d'un ensemble d'immeubles à appartements conçu par C. Damman en 1925 pour la SBI, dont seuls 5 bâtiments ont été érigés sur l'îlot,
- il affiche une richesse artistique dans sa conception architecturale et dans ses décors,
- l'immeuble n°68 est un bel exemple de cohérence et d'authenticité, par ses divers éléments encore bien en place tant à l'intérieur (son hall d'entrée - avec la porte d'entrée, les détails des boîtes aux lettres, les luminaires, le revêtement de sol -, sa cage d'escalier avec les portes d'entrée des appartements et les deux ascenseurs principal et de service, ainsi que la verrière les séparant) que dans sa volumétrie extérieure, son intégration dans l'îlot et son emplacement au cœur d'un quartier qui s'urbanise à cette époque.

Dans un souci de valeur urbanistique et d'authenticité, la Commission préconise toutefois d'élargir la portée du classement :

- aux façades des immeubles voisins qui appartiennent à la même campagne architecturale, à savoir les immeubles de l'avenue Duray, 60-62, 64 et 66 et de l'avenue de la Folle Chanson, 4-4b, et qui créent ensemble cette valeur urbanistique,
- à certaines parties intérieures du n°68, qui renforcent la valeur d'authenticité de cet immeuble préservé, et plus précisément :
 - ✓ aux caves, avec les portes de garage conservées ainsi que les haut reliefs sculptés (statues) encore présents dans les caves, qui faisaient vraisemblablement partie du programme ornemental d'origine. Leur conservation in situ et/ou leur éventuelle mise en place est encore à investiguer,
 - ✓ aux combles et à leur distribution intérieure préservée, avec le couloir menant aux anciennes chambres réservées aux domestiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : cdegreef@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be